



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 52/17

Objet

Convention de prestation de services entre la CCI du Jura et la CAGD pour un poste partagé de développeur territorial

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 21
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Champanhet, S. Hédin, D. Chevalier, V. Chevriaut.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la CCI territoriale du Jura souhaitent s'engager ensemble en faveur du développement économique du bassin dolois, par le biais de la mise en œuvre d'un poste partagé de développeur territorial.

Il s'agit là d'un partenariat déjà initié en 2009 et réaffecté plus spécifiquement ces dernières années sur la mission de commercialisation du Pôle INNOVIA.

Les implications de la loi NOTRe conférant à la Communauté d'Agglomération de nouvelles responsabilités dans l'exercice de la compétence développement économique, le partenariat avec la CCI du Jura permet de renforcer cette intervention autour des missions suivantes :

- Suivi technique, promotion de l'offre foncière (zones d'activités) et immobilière (locaux vacants) à usage d'activités économiques
- Accompagnement et suivi des porteurs de projet d'implantation
- Veille et prospective territoriale
- Réalisation d'études thématiques
- Animation économique d'un réseau d'acteurs

L'employeur de l'agent recruté sera la CCI du Jura, celle-ci le mettant à disposition pour moitié de son temps à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le poste sera basé à Dole.

Le montant de la prestation de services correspond à la moitié du salaire chargé de l'agent recruté. Il fera l'objet d'une facturation mensuelle par la CCI du Jura.

L'organisation du poste et les modalités financières du partenariat sont précisées dans la convention jointe, convenue pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de services ci-jointe entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la CCI du Jura, portant sur la mise en œuvre d'un poste partagé de développeur territorial,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision, et notamment la convention de prestation de services.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- CCI du Jura